

# commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

**Point 3 de l'ordre du jour**

**CX/AF 00/3  
Mai 2000**

## **PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES**

### **GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SPÉCIAL DU CODEX SUR L'ALIMENTATION ANIMALE**

*Première session  
Copenhague (Danemark), 13 – 15 juin 2000*

### **ACTIVITÉS PERTINENTES DE LA FAO, DE L'OMS ET DE L'OIE**

#### **HISTORIQUE**

1. Le présent document est un document d'information qui résume les activités de la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), de l'OMS (Organisation mondiale de la santé) et de l'OIE (Office international des épizooties) présentant un intérêt pour l'examen des questions relatives à l'alimentation animale et à l'innocuité de l'alimentation humaine.
2. En vue d'assurer l'innocuité et la qualité des aliments d'origine animale, le Groupe intergouvernemental spécial devrait mettre au point des directives ou des normes, selon qu'il conviendra, sur les bonnes pratiques en matière d'alimentation animale, afin de compléter et d'élargir le travail déjà effectué par les Comités du Codex pertinents à propos du projet de Code d'usages pour une bonne alimentation animale, tout en tenant pleinement compte des travaux effectués par les Comités du Codex pertinents et d'autres organes internationaux compétents dont la FAO, l'OMS et l'OIE, comme spécifié par la Commission du Codex Alimentarius à sa vingt-troisième session dans le mandat du Groupe intergouvernemental spécial sur l'alimentation animale (ALINORM 99/37, Annexe VI). Le présent document décrit les travaux de la FAO, de l'OMS et de l'OIE susceptibles d'intéresser le Groupe intergouvernemental spécial.

#### **ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO)**

3. La FAO donne des conseils techniques et publie du matériel sur l'alimentation animale et sur des aspects connexes relevant de la santé publique préparé par les fonctionnaires de la Division de la production et de la santé animales (AGA). L'innocuité de l'alimentation animale fait désormais partie des priorités du Programme de la Division AGA. Celle-ci dispose d'un système d'information sur l'alimentation animale, qui est accessible sur le World Wide Web et disponible sur Cédérom et sous forme imprimée. Ce système contient des données scientifiques pratiques et détaillées sur plus de 700 produits d'alimentation animale, incluant des fiches techniques, des articles complets et des analyses. Le tout constitue le Système d'information sur l'alimentation animale (AFRIS) qui est accessible à l'adresse ci-après: <http://www.fao.org/WAICENT/FAOINFO/AGRICULT/AGA/AGAP/FRG/FRG1.htm>.
4. L'innocuité de l'alimentation animale sera un thème d'actualité pendant le présent exercice et plusieurs rapports ont déjà été commandés sur ce sujet (mai 2000), notamment sur l'utilisation des déchets et des sous-produits; un nouveau fonctionnaire chargé de l'innocuité de l'alimentation animale va être recruté par la Division concernée.

5. Une monographie de la FAO sur l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESP) a été publiée en anglais et en arabe en 1993<sup>1</sup> et mise à jour en 1998<sup>2</sup>. Étant donné les problèmes qu'a soulevés récemment la contamination de l'alimentation animale dans plusieurs pays, la FAO cherche à fournir des directives et à conseiller des systèmes de gestion de l'alimentation animale qui garantissent l'innocuité des matières premières et des aliments composés entrant dans la chaîne alimentaire par le biais de la production animale, à élaborer des normes concernant l'alimentation du bétail et à en assurer l'application grâce à l'information et à la formation. Les Etats Membres de la FAO souhaitent adopter de bonnes pratiques en matière d'alimentation animale et éviter les maladies et la contamination qui mettent en danger la santé humaine en respectant les normes internationales en matière d'importation/exportation.

6. Pour ce qui est de l'irradiation des aliments pour animaux, il existe un Code de bonnes pratiques en matière d'irradiation en vue du contrôle des micro-organismes pathogènes dans les produits d'alimentation des volailles publié en 1995 par le Groupe consultatif international sur l'irradiation des aliments, Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture, Agence internationale de l'énergie atomique, Vienne.

7. Trois produits de l'actuel Programme de travail et budget de la Division (2000-2001) nous intéressent:

- *Préparation d'un cédérom et d'une page Web indiquant des publications de la FAO ou extérieures sur les produits d'alimentation animale et les systèmes de production animale*
- *Directives sur les aliments pour animaux, les systèmes d'alimentation animale et l'innocuité des aliments pour animaux visant notamment les élevages intensifs et semi-commerciaux de porcs et de volaille dans des pays en développement*
- *Meilleure connaissance des systèmes d'alimentation animale destinés aux ruminants qui sont fondés sur des fourrages et d'autres produits de haute qualité, y compris leurs sous-produits.*

8. Le lien entre les aliments pour animaux et l'innocuité des produits destinés à l'alimentation humaine sera examiné lors de la vingt-deuxième Conférence régionale de la FAO pour l'Europe qui se tiendra à Porto (Portugal) du 24 au 28 juillet 2000. Un document de travail a été établi et sera disponible sur le site Web de la FAO.

## **ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS)**

### ***ACTIVITÉS DE L'OMS EN MATIÈRE D'ALIMENTATION ANIMALE***

#### **Consultation sur les principes généraux pour l'endiguement de la résistance aux antimicrobiens due à l'utilisation de produits antimicrobiens dans le traitement des maladies du bétail**

9. La Consultation se tiendra à Genève du 5 au 9 juin 2000 avec la participation de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Office international des épizooties (OIE).

10. Dans le cadre de l'élaboration de cette stratégie générale pour l'endiguement et la surveillance de la résistance aux antimicrobiens, la FAO élaborera des recommandations concernant l'utilisation prudente des antimicrobiens chez les animaux destinés à l'alimentation humaine. Les recommandations de l'OMS traiteront de la qualité de la production, de l'octroi de licences, de la distribution, de la vente et de l'utilisation des produits antimicrobiens chez les animaux d'élevage.

11. Outre des vétérinaires, des médecins et des universitaires, plusieurs organisations et institutions internationales qui s'intéressent à l'utilisation des produits antimicrobiens chez les animaux et exercent d'importantes activités dans ce domaine ont été invités à participer à la Consultation. Ce mode élargi de participation garantira l'acceptation la plus vaste possible des recommandations de l'OMS, ainsi que l'établissement de partenariats à long terme en vue de leur application.

---

<sup>1</sup> Kimberlin, R.H., 1993. Bovine spongiform encephalopathy (Arabic, English). FAO Animal Production and Health Paper (FAO), no 109/Rome (Italy), FAO, 1993, 75 p.

<sup>2</sup> Wilesmith, J.W., 1998 Manual on bovine spongiform encephalopathy, FAO Animal Health Manual (FAO), no 2/Rome (Italy), FAO, 56 p.

12. Pour préparer cette Consultation, une réunion d'experts chargée d'élaborer les recommandations de l'OMS s'est tenue du 13 au 15 janvier 2000 à Genève. Les recommandations proposées sont amplement examinées par un Groupe de discussion électronique modéré par l'OMS pendant la période 15 avril - 15 mai 2000. Des contributions peuvent être soumises à ce Groupe dont l'adresse électronique est la suivante <http://www.who.int/emc/diseases/zoo/edg/home.html>. Le Groupe est ouvert à toutes les parties s'intéressant à l'utilisation des antimicrobiens et à l'endiguement de la résistance aux antimicrobiens.

### **Encéphalopathies spongiformes transmissibles**

13. L'OMS a organisé un certain nombre de réunions sur les incidences des encéphalopathies spongiformes transmissibles sur la santé humaine. La plus récente, la Consultation sur la santé publique et les encéphalopathies spongiformes transmissibles – épidémiologie, risques et besoins en matière de recherche, s'est tenue avec la participation de l'OIE du 1er au 3 décembre 1999 à Genève. La Consultation a analysé les connaissances actuelles sur les différents types d'encéphalopathie spongiforme transmissible et leurs incidences sur la santé humaine. Le rapport de la Consultation est disponible sur le Web à l'adresse suivante: <http://www.who.int/emc/diseases/bse/index.html>.

### **Questions d'innocuité des aliments associées aux produits de l'aquaculture**

14. En juillet 1997, un Groupe d'études mixte FAO/NACA/OMS a examiné les questions d'innocuité des aliments associées aux poissons et crustacés d'élevage. Il a conclu essentiellement qu'une approche intégrée - impliquant une étroite collaboration entre les secteurs de l'aquaculture, de l'agriculture, de l'innocuité des aliments, de la santé et de l'éducation - était nécessaire pour identifier et maîtriser les risques associés aux produits de l'aquaculture. L'assurance de l'innocuité des aliments devrait être intégrée à la gestion de la pisciculture et faire partie intégrante du continuum exploitation – consommation familiale en matière d'innocuité des aliments. Les risques chimiques et biologiques dont les politiques de santé publique concernant les produits de l'aquaculture devaient tenir compte ont également été examinés. Les conseils à donner aux pisciculteurs en matière d'identification des risques et de mise au point de stratégies de maîtrise des risques appropriées ont été évoqués. Le rapport de la Consultation (Rapports techniques de l'OMS, 883) est disponible sur site Web à l'adresse ci-après: <http://www.who.int/fsf/new.htm>

### **Contamination par les dioxines**

15. L'OMS a organisé une Consultation d'experts sur l'évaluation des risques sanitaires présentés par les dioxines: réévaluation de l'ingestion journalière tolérable (IJT) qui s'est tenue en mai 1998 à Genève. La Consultation a évalué la dose journalière de dioxines à laquelle l'être humain peut être exposé sans risque. À la lumière de nouvelles données épidémiologiques concernant les effets des dioxines à de faibles niveaux d'exposition et d'études sur les animaux, l'IJT a été ramenée de 10 picogrammes/kg de poids corporel à une fourchette de 1 à 4 picogrammes/kg de poids corporel. Le résumé des conclusions de la Consultation est disponible sur le Web à l'adresse ci-après: <http://www.who.int/pcs>

### **Irradiation des aliments pour animaux**

16. Le Groupe d'études mixte FAO/AIEA/OMS sur l'irradiation à haute dose s'est réuni à Genève du 15 au 20 septembre 1997. Dans leur rapport (Rapports techniques de l'OMS 890, 1999), les experts ont conclu que les aliments irradiés à des doses correspondant à l'objectif technologique recherché étaient à la fois sans danger et adéquats sur le plan nutritionnel. Cette conclusion repose en partie sur des études effectuées sur un large éventail d'espèces incluant rats, souris, chiens, cailles, hamsters, poulets, porcs et singes, nourris selon un régime et avec des aliments étudiés en laboratoire. On peut donc supposer que les conclusions du Groupe d'études s'appliquent également aux aliments pour animaux irradiés. À cet égard, l'irradiation des aliments pour animaux est utilisée par certains laboratoires de recherche pour garantir l'innocuité et la qualité de ces aliments et peut être considérée comme une mesure potentielle de lutte contre certains agents microbiens présents dans l'alimentation d'animaux destinés à l'alimentation humaine. Le rapport est disponible sur le Web à l'adresse suivante: <http://www.who.int/fsf/new.htm>

## **OFFICE INTERNATIONAL DES ÉPIZOOTIES (OIE)**

17. Les activités de l'OIE en matière d'alimentation animale et d'innocuité de l'alimentation humaine complètent celles de la FAO et de l'OMS. L'OIE met l'accent sur les maladies infectieuses et s'intéresse donc plus particulièrement aux maladies infectieuses qui peuvent être transmises par l'alimentation. L'OIE a mis au point des normes pour prévenir l'infection des aliments pour animaux. On trouvera ci-après quelques exemples de maladies dont la prévention a nécessité l'adoption par l'OIE de normes en matière d'alimentation animale (*Code international de santé animale*) (*le Code*):

- Encéphalopathie spongiforme bovine: le *Code* précise quels produits animaux ne doivent pas être utilisés comme aliments pour animaux.
- Fièvre aphteuse: le *Code* décrit comment la paille et le fourrage provenant de pays où cette maladie sévit doivent être traités.
- Maladie vésiculeuse du porc et peste des petits ruminants (PPR): le *Code* stipule les conditions d'importation, en provenance de pays infectés par ces maladies, de la viande et des farines obtenus à partir du sang, de la viande, des os dégraissés, des sabots et des pieds (de porcs).
- peste bovine: le *Code* stipule les conditions d'importation du sang et de la viande ou des farines (de ruminants ou de porcs sauvages ou domestiques) provenant de pays infestés.

18. L'OIE s'est dotée d'un Groupe spécial sur la résistance aux antimicrobiens. Toutefois, ce Groupe ne traite pas de la résistance aux antimicrobiens due à la présence d'antimicrobiens dans les aliments pour animaux. Cette question est considérée comme relevant de la FAO et de l'OMS.

19. La Commission administrative de l'OIE a récemment établi un nouveau plan stratégique pour les activités de l'Office pendant la période 2001-2005. Ce plan stipule que l'implication de l'OIE dans l'étude des aliments pour animaux pourrait être contre-productive pour l'Office. Il recommande que l'OIE cesse pour l'instant d'étudier cette question, pour suivre et réévaluer l'opportunité d'une éventuelle implication au cours des cinq prochaines années. Toutefois, le Plan stratégique souligne que l'OIE devrait collaborer étroitement avec la FAO et l'OMS et négocier avec le Codex Alimentarius une redéfinition de son rôle, fondé sur la coopération, dans le domaine de l'innocuité des denrées alimentaires. Sur la base de ces recommandations, l'OIE continuera à jouer un rôle complémentaire par rapport à la FAO et à l'OMS, tout en limitant pour l'instant ses activités en matière d'alimentation animale aux questions de transmission des maladies infectieuses.

---